



CTI - CHÈQUE TERRITOIRES D'INNOVATION

CTI aide les particuliers, porteurs de projets de création d'entreprise, à se lancer dans un projet d'innovation par le financement d'un maillon de la faisabilité.

Objectifs

Faciliter la faisabilité d'un projet d'innovation :

- ▶ Par l'accompagnement d'un membre du Réseau de Développement de l'Innovation (RDI) des Pays de la Loire.
- ▶ Par le financement d'un appui externe d'un prestataire pour sécuriser le projet, lever un verrou, valider certaines hypothèses.
- ▶ Par l'accompagnement possible de la CCI au projet d'innovation.

Livrable

- ▶ Support de présentation et fiche CTI rédigés.

Étapes

- ▶ Validation des critères d'éligibilité de principe.
- ▶ Approche globale du projet.
- ▶ Formalisation du dossier de demande.

Points analysés

- 1 ▶ Caractère innovant, différenciant du projet et novateur pour le marché.
- 2 ▶ Evaluation du niveau de préparation.
- 3 ▶ Points restant à aborder.
- 4 ▶ Accompagnement et mise en réseau.

Points forts pour les entreprises

GLOBAL	«Regard confidentiel» et d'approche globale du projet d'innovation de l'entreprise.
NOVATEUR	L'aide financière potentielle que représente la CTI sur la phase de faisabilité de tout type d'innovation (produits, services...) à caractère novateur pour le marché.
RÉSEAU	La mise en réseau avec l'écosystème d'appui à l'innovation ou d'appui technologique.
FACILITATEUR	Possibilité d'accompagnement par convention Optima CCI.

Tarifs

- ▶ «CTI» : gratuit. Coût du rendez-vous pris en charge par la CCI.